

9 mai 2016 - CNAM - PARIS

1^{er} Sommet de la vape

POLITIQUE DE SANTÉ
ET CIGARETTE ÉLECTRONIQUE



• COMMUNIQUÉ DU 12 MAI 2016 •

Incontestable succès du premier sommet de la vape qui a permis de rapprocher les avis des instances dirigeantes de plusieurs acteurs de santé publique, des usagers, et des professionnels du secteur.

Alors que les connaissances sur le vaporisateur personnel (cigarette électronique ou VP) progressent à grands pas, le Premier Sommet de la Vape a réuni toutes les parties prenantes (associations de contrôle du tabac et de réduction des risques, fabricants et distributeurs, usagers, scientifiques et représentants de l'Etat) au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) le 9 mai 2016 pour faire le point ensemble sur les données actuelles et déterminer la conduite à tenir à l'avenir sur les produits de la vape. La journée s'est terminée par la promesse de la création d'un groupe de travail initié par la DGS (Direction Générale de la Santé).

Six points font consensus parmi les participants au premier Sommet de la vape, ils doivent encourager les fumeurs à utiliser cette alternative novatrice pour arrêter le tabac :

1. En utilisation normale, les émissions de la vape ont une composition au minimum 20 fois moins toxique que la fumée de tabac.
2. Les produits de la vape, y compris les liquides, sont classés comme des produits de consommation courante. Des normes existent actuellement. Ces exigences de qualité (AFNOR ou autres exigences équivalentes) doivent permettre de rassurer les fumeurs désireux de trouver une alternative au tabagisme.
3. La vape a très certainement permis à de très nombreux fumeurs d'arrêter de fumer ou de réduire significativement leur consommation de tabac.
4. L'utilisation d'arômes, la dose adéquate de nicotine et un matériel adapté à chaque fumeur sont les clefs du succès pour remplacer le tabac par la vape.
5. L'e-cigarette apparaît chez les adolescents plus comme un concurrent du tabac que comme un produit d'initiation et les craintes d'y voir une porte d'entrée massive en tabagie s'estompent en 2016 ; la vigilance reste cependant de mise.
6. Des études de suivi de cohortes de consommateurs sur le long terme sont nécessaires afin de confirmer les bénéfices du vaporisateur personnel.

Trois points restent l'objet de débats, principalement liés à la place du produit dans la société :

7. Les vapoteurs et de nombreux professionnels de santé demandent un signal fort et clair de la part des autorités sanitaires.
8. La publicité directe et indirecte autour du tabac est unanimement désavouée. Une éventuelle interdiction de publicité généralisée des produits de la vape incluant les boutiques est elle aussi majoritairement désavouée.
9. La réglementation du vapotage dans les lieux publics et de travail apparaît comme le point le moins consensuel, même si tous reconnaissent l'absence ou quasi absence de risque sanitaire. Cependant, l'obligation d'avoir des espaces de vapotage au sein des lieux de travail proposée par le gouvernement a été rejetée par les parlementaires. Cette disposition doit être réintroduite dans la loi de Santé comme une option possible, mais sans caractère obligatoire.

Ainsi ce Sommet de la Vape, dont l'indépendance a été assurée par financement participatif sur internet de 444 donateurs, fait clairement le point sur les consensus et les divergences. Tel que le préconise l'Académie Nationale de Médecine, et celle de Pharmacie, qui n'ont pourtant pas encouragé la réduction du risque par le passé, ainsi que le Haut Conseil de la Santé Publique, il convient d'encourager les fumeurs à essayer le vaporisateur personnel pour quitter leur dépendance au tabac.

Comité d'organisation : Pr Didier JAYLE • Jacques LE HOUEZEC • Pr Bertrand DAUTZENBERG

www.sommet-vape.fr